

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sujet du communiqué

Metz, le 05 août 2022

**A330 / Réalisation d'un écran acoustique à
Vandœuvre-Lès-Nancy
Marquage au sol définitif et pose du disposi-
tif de retenue**

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Grand Est**

Contact Presse :

DREAL Grand Est - mission communication :

communication.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr 1/1 <http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/>

DREAL Grand Est
2 rue Augustin Fresnel - CS 95038
57071 Metz Cedex 3

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est, maître d'ouvrage, rappelle que ces travaux consistent, dans le cadre du plan de relance, à créer un écran acoustique sur l'A330 dans le sens Nancy-Epinal, de part et d'autre du carrefour avec l'avenue Jeanne d'Arc à Vandœuvre-lès-Nancy. Des restrictions ponctuelles de circulation sont à prévoir.

La rénovation du mur support de l'écran acoustique, s'achève le 5 août 2022.

Le marquage au sol définitif et la pose du dispositif de retenue seront effectués dans la nuit du lundi 8 août à 21h00 au mardi 9 août à 6h00.

Pour des raisons de sécurité des usagers et des intervenants sur le chantier :

- la route M674 sera fermée à la circulation dans le sens Nancy-Epinal au niveau de la sortie Parc des Expositions et de l'accès à l'A330 depuis le Parc des Expositions,
- la voie de gauche de la M674 sera neutralisée depuis le giratoire Marcel Brot,
- une déviation sera mise en place par la route de Mirecourt.

Ainsi, les usagers en provenance du giratoire Marcel Brot par la M674 devront :

- prendre la sortie Heillecourt / Parc des Expositions par M674d,
- emprunter la 3ème sortie du giratoire en direction de Heillecourt par la M674b,
- reprendre par le diffuseur, l'A330 en direction d'Epinal.

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est remercie par avance les automobilistes de leur compréhension pour la gêne occasionnée par ces travaux et leur recommande la plus grande prudence, afin d'assurer leur propre sécurité et celle des agents travaillant sur le chantier.